

AERA GROUP

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Aux Associés
AERA GROUP
28, cours Albert 1^{er}
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 1^{er} mars 2021 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AERA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue de désigner un commissaire aux comptes pour l'exercice 2019, les comptes de l'exercice 2019 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne la reconnaissance du chiffre d'affaires et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 14 juin 2021

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Laurent Bracieux

This is a translation into English of the statutory auditors' report on the financial statements of the Company issued in French and it is provided solely for the convenience of English-speaking users.

This statutory auditors' report includes information required by French law, such as verification of the management report and other documents provided to shareholders.

This report should be read in conjunction with, and construed in accordance with, French law and professional auditing standards applicable in France.

AERA GROUP

STATUTORY AUDITOR'S REPORT ON THE FINANCIAL STATEMENTS

For the year ended 31 December 2020

To the annual general meeting of AERA GROUP
28, cours Albert 1^{er}
75008 Paris

Opinion

In compliance with the engagement entrusted to us by your annual general meeting dated 1st March 2021 and in accordance with the requirements of Article L.820-3-1 of the French Commercial Code (code de commerce), we have audited the accompanying financial statements of AERA GROUP for the year ended 31 December 2020.

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the assets and liabilities and of the financial position of the Company as at 31 December 2020 and of the results of its operations for the year then ended in accordance with French accounting principles.

We point out that your company was not required to appoint an auditor for the 2019 financial year; the 2019 financial statements have not been certified.

Basis for Opinion

Audit Framework

We conducted our audit in accordance with professional standards applicable in France. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Our responsibilities under those standards are further described in the Statutory Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements section of our report.

Independence

We conducted our audit engagement in compliance with independence requirements of the French Commercial Code (code de commerce) and the French Code of Ethics (code de déontologie) for statutory auditors, for the period from 1st January 2020 to the date of our report.

Justification of Assessments

Due to the global crisis related to the Covid-19 pandemic, the financial statements of this period have been prepared and audited under specific conditions. Indeed, this crisis and the exceptional measures taken in the context of the state of sanitary emergency have had numerous consequences for companies, particularly on their operations and their financing, and have led to greater uncertainties on their future prospects. Those measures, such as travel restrictions and remote working, have also had an impact on the companies' internal organization and the performance of the audits.

It is in this complex and evolving context that, in accordance with the requirements of Articles L.823-9 and R.823-7 of the French Commercial code (code de commerce) relating to the justification of our assessments, we inform you that the most significant assessments we made, in our professional judgement, relate to the appropriateness of the accounting principles followed, especially for revenue recognition, to the reasonableness of significant estimates adopted as well as to the presentation of the financial statements, taken as a whole.

These assessments were addressed in the context of our audit of the financial statements as a whole, and in forming our opinion thereon, and we do not provide a separate opinion on specific items of the financial statements.

Specific verifications

We have also performed, in accordance with professional standards applicable in France, the specific verifications required by laws and regulations.

We have no matters to report as to the fair presentation and the consistency with the financial statements of the information given in the management report of the President and in the other documents with respect to the financial position and the financial statements provided to the Shareholders.

We attest the fair presentation and the consistency with the financial statements of the information relating to the payment deadlines mentioned in Article D.441-4 of the French Commercial Code (code de commerce).

Report on Other Legal and Regulatory Requirements

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with French accounting principles and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Company's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless it is expected to liquidate the Company or to cease operations.

The financial statements were approved by the president.

Statutory Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our role is to issue a report on the financial statements. Our objective is to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with professional standards will always detect a material misstatement when it exists.

Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As specified in Article L.823-10-1 of the French Commercial Code (code de commerce), our statutory audit does not include assurance on the viability of the Company or the quality of management of the affairs of the Company.

As part of an audit conducted in accordance with professional standards applicable in France, the statutory auditor exercises professional judgment throughout the audit and furthermore:

- Identifies and assesses the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, designs and performs audit procedures responsive to those risks, and obtains audit evidence considered to be sufficient and appropriate to provide a basis for his opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtains an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the internal control.
- Evaluates the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management in the financial statements.
- Assesses the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Company's ability to continue as a going concern. This assessment is based on the audit evidence obtained up to the date of his audit report. However, future events or conditions may cause the Company to cease to continue as a going concern. If the statutory auditor concludes that a material uncertainty exists, there is a requirement to draw attention in the audit report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are not provided or inadequate, to modify the opinion expressed therein.
- Evaluates the overall presentation of the financial statements and assesses whether these statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

Neuilly-sur-Seine, 14 June 2021

The Statutory Auditor

PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Laurent Bracieux

BILAN ACTIF

En Euro

ACTIF	Valeurs au 31/12/20			Valeurs au 31/12/19
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	9 581,58	5 114,06	4 467,52	939,10
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				13 371,67
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	9 581,58	5 114,06	4 467,52	14 310,77
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	58 190,20		58 190,20	160 006,00
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	667 811,53	63 296,72	604 514,81	493 704,36
Autres créances (3)	69 924,31		69 924,31	11 720,20
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 296 899,58		1 296 899,58	504 651,17
Charges constatées d'avance (3)	15 459,97		15 459,97	1 633,16
TOTAL (II)	2 108 285,59	63 296,72	2 044 988,87	1 171 714,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	2 117 867,17	68 410,78	2 049 456,39	1 186 025,66
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

En Euro

PASSIF	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au 31/12/19
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 100 000,00)	100 000,00	100 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	10 000,00	10 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	3 448,20	74 954,71
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	955 262,95	558 493,49
SITUATION NETTE	1 068 711,15	743 448,20
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 068 711,15	743 448,20
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	304 191,44	80 160,14
Dettes fiscales et sociales	277 810,69	165 962,43
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	31 758,41	5 852,06
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	366 984,70	190 602,83
TOTAL (III)	980 745,24	442 577,46
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	2 049 456,39	1 186 025,66
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	980 745,24	442 577,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTES DE RÉSULTAT

En Euro

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	2 200 932	1 129 193	1 071 739	95
<i>dont à l'exportation : 1 733 904</i>				
Production vendue (biens et services)	3 695 518	2 192 424	1 503 094	69
<i>dont à l'exportation : 3 627 884</i>				
Montant net du chiffre d'affaires	5 896 450	3 321 617	2 574 833	78
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits	8	11	-2	-21
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	5 896 458	3 321 627	2 574 831	78
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	1 138 138	272 645	865 493	317
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks	101 816	-44 153	145 968	331
Autres achats et charges externes	2 873 505	2 028 676	844 829	42
Impôts, taxes et versements assimilés	19 761	8 440	11 321	134
Salaires et traitements	260 302	191 870	68 432	36
Charges sociales	97 966	72 779	25 186	35
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	805	1 356	-551	-41
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	63 297		63 297	
Dotations aux provisions				
Autres charges	11 096	11 332	-236	-2
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 566 685	2 542 946	2 023 739	80
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 329 773	778 681	551 092	71
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTES DE RÉSULTAT (SUITE)

En Euro

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)	472	739	-267	-36
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change	109	1 929	-1 821	-94
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	581	2 668	-2 087	-78
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change	11 517	805	10 712	
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	11 517	805	10 712	
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-10 936	1 863	-12 800	-687
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 318 837	780 544	538 292	69
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	363 574	222 051	141 523	64
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	5 897 039	3 324 295	2 572 744	77
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 941 776	2 765 802	2 175 974	79
Bénéfice ou Perte	955 263	558 493	396 769	71

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées